

RENDEZ-VOUS

U.A.M.-Une aventure moderne 1929-1958.

Exposition sur le mouvement avant-gardiste, l'UAM (Union des Artistes Modernes). Du 30 mai au 27 août. Centre Pompidou, Paris. www.centrepompidou.fr

Taulé Insula Lux.

Exposition des œuvres du photographe et scénographe espagnol Antoni Taulé. Du 3 mai au 16 juin. Galerie Schwab Beaubourg, 35 rue Quincampoix, 75004 Paris. goo.gl/f7b7uz

Inside.

Exposition sur l'Italie organisée par Claude Cartier. Jusqu'au 14 septembre. Creative Store, 33 rue Sala, 69002 Lyon. www.claude-cartier.com

Cannes Lions Festival.

65e festival de la création. Du 18 au 22 juin. Palais des Festivals, 06400 Cannes. www.canneslions.com

FAIRE REVIVRE LE CORBUSIER P2.

EN BREF P3 À 5.

APPELS D'OFFRES P6.

Festival Design Parade.

13e édition organisée par la Villa Noailles. Du 29 juin au 1er juillet. Montée de Noailles, 83400 Hyères. Cet événement est couplé avec la Design Parade Toulon. bit.ly/2KmMDpc

Pack & Gift.

Du 13 au 14 juin. Porte de Versailles, 75015 Paris. bit.ly/2liNHK4

The Art of the Brick : DC Super Heroes.

Exposition des sculptures en Lego de l'artiste américain Nathan Sawaya. Du 29 avril au 19 août. Espace Chapiteau, Parc de la Villette, 75019 Paris. bit.ly/2ra8x77

Lumière et spatialité

Exposition du peintre et scénographe Lucio Fantì. Jusqu'au 20 juillet. Centre d'art contemporain intercommunal, 13800 Istres. www.ouestprovence.fr/

Décryptage d'une médiation

REFLET D'UN CHOIX DE RÉOLUTION AMIABLE DES CONFLITS, LA MÉDIATION EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EST EN PROGRESSION MAIS RESTE MÉCONNUE, NOTAMMENT AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DU DESIGN. POUR LUI DONNER DE LA VISIBILITÉ ET METTRE EN AVANT LES MÉDIATEURS, EST ORGANISÉE LE 19 JUIN PROCHAIN UNE MATINÉE DE RENCONTRES ET DÉBATS*. EXPLICATIONS AVEC L'UN DES INTERVENANTS, GUILLAUME DE LA BIGNE, CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, ASSOCIÉ DU CABINET LLR, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'ACPI.

Qu'est-ce qu'une médiation en propriété intellectuelle ?

Guillaume de La Bigne. Une médiation se distingue d'une action judiciaire, qui passe par un tribunal, mais aussi d'un arbitrage, qui donne une décision conforme au droit. La médiation est un des modes alternatifs et amiables de règlement des conflits. Le médiateur n'impose rien, ne donne pas de conseils. Il joue le rôle de catalyseur, rétablit la communication et la décision finale est prise par les deux parties. L'origine de la demande de médiation peut être judiciaire, proposée par le juge ou conventionnelle, à la demande d'une ou des deux parties.

Qui gère une médiation ?

G.B. La médiation peut être gérée par un organisme, souvent une association de professionnels, par exemple de conseils en propriété industrielle,

qui ouvrent leurs champs d'activité à la médiation. L'Association des Conseils en Propriété Industrielle (ACPI) incite la profession à acquérir cette compétence et favorise l'accès à ces médiateurs spécialisés par l'intermédiaire de sa Commission d'arbitrage et de médiation. Et les procédures de médiation en propriété industrielle promues par cette Commission sont administrées par le secrétariat permanent de la Chambre Arbitrale Internationale de Paris.

Pouvez-vous nous rappeler ce qu'englobe la propriété intellectuelle ?

G.B. La propriété intellectuelle comprend la propriété industrielle – les brevets, les marques : nom, logos, etc., les dessins et modèles (design), les noms de domaine, soit ce qui tourne autour des inventions, des innovations et des créations, – et la propriété littéraire et artistique (les droits d'auteurs essentiellement).

Sur quels litiges peut porter la médiation ?

G.B. L'un des principaux motifs est la gestion des inventions de salariés et du contentieux qui peut en résulter. Elle peut aussi concerner un litige entre un auteur et son donneur d'ordre, par exemple un logo commandé à un designer par une entreprise. Les conflits apparaissent surtout lorsque la "création" rencontre un succès économique. Mais interviennent aussi l'égo du créateur et celui de la partie adverse. La propriété intellectuelle est compliquée.

**Le médiateur
joue le rôle de
catalyseur**